



Question écrite de Mme Czekalski : L'accessibilité des bibliothèques pour les PMR à Uccle

Monsieur le Bourgmestre,
Chers membres du Collège,

La Commune d'Uccle compte 4 bibliothèques publiques francophones mais ces bibliothèques sont-elles accessibles aux personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques, ainsi que pour les personnes à mobilité réduite (PMR) telle est la question que je me permets de vous relayer.

La population belge compte une proportion importante de personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques, ainsi que de personnes à mobilité réduite. Selon les statistiques européennes, 27,2 % de la population belge est en situation de handicap, dont 13 % en Belgique. Les personnes à mobilité réduite représentent environ 40 % de la population belge.

Dès lors, les défis sont grands. Les personnes en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder au bâtiment de la bibliothèque, à consulter les informations et les collections, ou à participer aux animations. Les personnes à mobilité réduite peuvent également rencontrer des difficultés à accéder au bâtiment, à se déplacer à l'intérieur, ou à utiliser les équipements.

L'accessibilité des bibliothèques est un enjeu important pour l'inclusion sociale et culturelle. Les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'accès à la connaissance et à la culture pour tous, y compris les personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Dès lors, permettez-moi de vous poser les questions suivantes :

- Est-ce que l'ensemble de nos bibliothèques et leurs équipements sont accessibles ?
 - Le personnel est-il formé à l'accueil des publics en situation de handicap ou à besoins spécifiques ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour vos réponses et pour le suivi que vous accorderez à cette demande.

Aurélie Czekalski
Conseillère communale - groupe MR

Réponse du collège –

La commune d'Uccle comporte quatre bibliothèques publiques sur son territoire, une néerlandophone et trois francophones (une cinquième bibliothèque bilingue est prévue au Merlo, elle répondra aux exigences d'accessibilité).

Trois d'entre elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite :

- Bibliothèque du Homborch : le bâtiment le plus adapté étant celui qui abrite la bibliothèque (et la crèche) du Homborch du fait de sa construction relativement récente, sa conception a intégré les critères d'accessibilité courants.
- Bibliothèque du Phare : les différents espaces de la bibliothèque du Phare sont accessibles par rampes douces ou pour la salle polyvalente Diord et l'espace public numérique par un accès secondaire (porte dans le hall d'entrée).
- Bibliothèque néerlandophone : l'accès PMR se fait par le parking arrière (entrée rue Victor Allard) tous les espaces de prêt sont de plain-pied.

La bibliothèque du Centre, de par les contraintes liées à l'ancienneté du bâtiment, n'est en l'état pas encore accessible. A la demande de l'échevinat de la culture, le service des propriétés communales a fait réaliser une étude en mars 2023 par AMT Concept asbl . Ses conclusions sont les suivantes : *« la mise en conformité de la bibliothèque pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite implique des travaux importants. De plus, l'accès aux étages n'est pas possible dans la configuration actuelle du bâtiment. Peut-être faut-il envisager l'accueil des personnes à mobilité réduite jusqu'à la salle des ordinateurs et une salle de lecture et offrir un service d'aide par le personnel qui se chargerait de parcourir les salles de rayonnage. »*

La question du réaménagement de ces espaces est donc aujourd'hui questionnée sachant qu'il faudra à moyen terme à la prochaine mandature, soit envisager de profonds travaux de réaménagement total de la bibliothèque du centre, soit opter pour son déménagement dans un nouvel espace.

Mais l'accessibilité des bibliothèques ne se limite pas à leur accès pour les personnes à mobilité réduite. En effet, les handicaps de toute nature sont pris en compte dans nos bibliothèques. Cette attention à l'accessibilité de ces lieux et des ouvrages et médias mis à disposition s'est fortement accentuée ces dernières années. Ainsi que le montre le plan de développement de la lecture 2019-2024 qui présente les actions mises en œuvre (avec la collaboration des autres services de la commune) en faveur des personnes porteuses de handicap.

Les objectifs et actions détaillés dans la priorité 2 *des bibliothèques inclusives* vont dans ce sens :

- Objectif général 1. Vaincre la peur de la différence ; changer les représentations sociales
 - Objectif opérationnel 2.1. Faire face au handicap
 - Action. Participer aux journées consacrées aux personnes porteuses d'un handicap (Samedifférence, voir plus bas)
 - Action. Adapter les animations en mode inclusif (projet de contes bilingues en langue des signes, fonds de films en audiodescription)
 - Action. Organiser des ateliers inclusifs donnés par des publics empêchés (exposition au Phare avec happycurien dans le cadre du Parcours d'artistes 2021)
 - Objectif opérationnel 2.2. Lutter contre les stéréotypes
- Objectif général 4. Repenser l'aménagement des locaux selon les critères inclusifs
 - Action. Redéfinir les accès extérieurs des bibliothèques
 - Action. Redéfinir les accès intérieurs des bibliothèques pour une plus grande mobilité et une meilleure accessibilité

De manière générale, le personnel des bibliothèques se forme à la prise en charge de tous les publics et auprès de nombreux spécialistes (santé mentale – ludo à Fondroy), handicap visuel, hôpital, maisons de repos ou de soin de suite). Les bibliothèques ont tenu un stand lors des deux dernières journées Samedifférence et y ont proposé de plusieurs animations de sensibilisation au handicap visuel et ont présenté les fonds spécifiques des collections. Ces collections intègrent dans les bibliothèques francophones depuis 2020 un fonds livres tactiles, des livres faciles à lire ou adaptés aux personnes dys, des livres en grand caractères, des livres audio ainsi qu'une sélection de films en audiodescription.

De plus les bibliothèques accueillent des bénévoles en situation de handicap mental en partenariat avec des associations spécialisées.